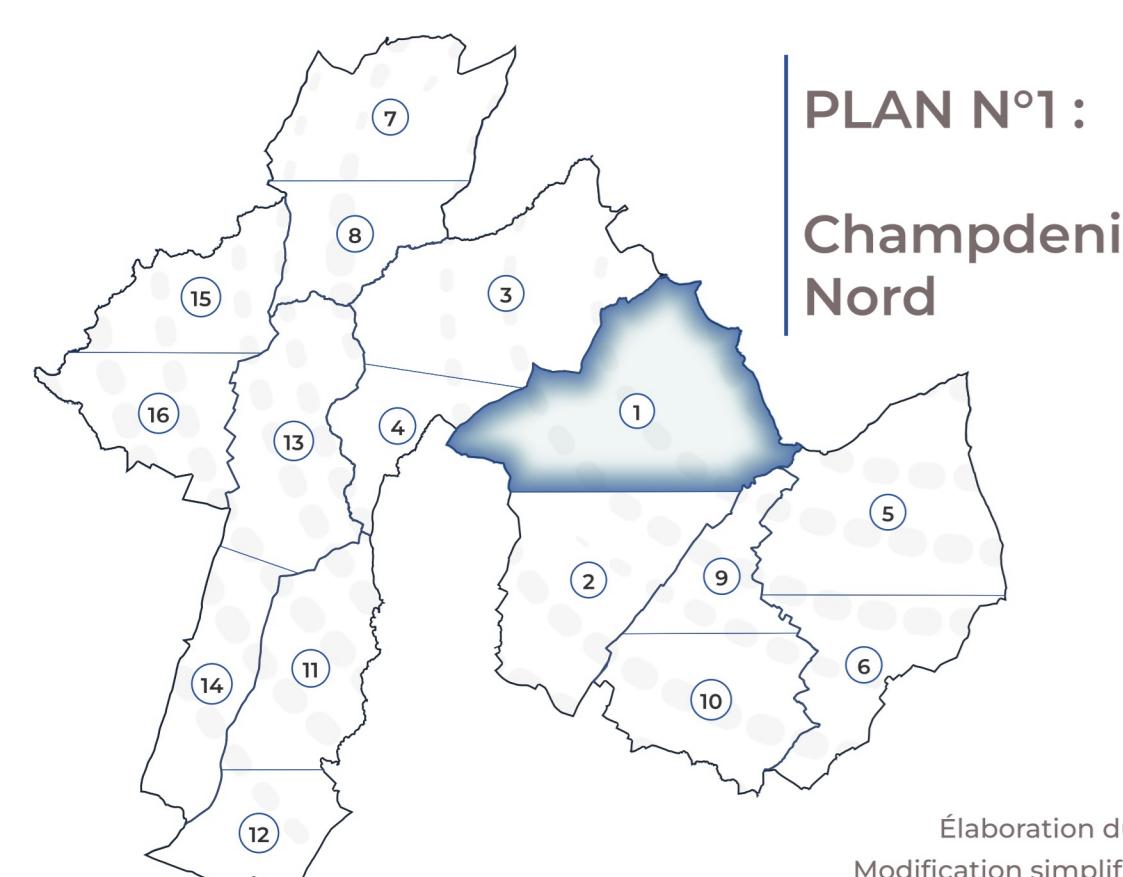


# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE



PLAN N°1:

Champdeniers  
Nord

Elaboration du PLU: 23/06/2020  
Modification simplifiée n°1: 17/01/2023  
Révision allégée n°1: 17/06/2025  
Modification n°1: 13/01/2026

DGFIP Cadastre 09-2025  
Réalisation: CITADIA  
Version du 06-01-2026

CITADIA

### ZONAGE :

**UA** Limites des zones

### PREScriptions :

- Arbre à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- \* Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Hale à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Bollement à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Emplacement réservé au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation Loi Barnier au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme

Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme

Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Zones inondables (AZI) Deux-Sèvres 1994 et 2008

Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)

INFORMATIONS :

Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme

Bande d'inconstructibilité (Loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme

Périmètre délimité des abords

### CONTEXTE :

Limites communales

Parcels cadastrales

Bâti dur

Bâti léger

Routes principales et secondaires

Surface en eau

### TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
02	Aménagement de la RD8 à Saint Denis	Commune de Champdeniers	4735
03	Aménagement de la RD8 à Saint Denis	Commune de Champdeniers	192
04	Aménagement de la RD8 à Saint Denis	Commune de Champdeniers	553
05	Elargissement du chemin communal de la RD8 à la RD748	Commune de Champdeniers	6059
05	Elargissement du chemin communal de la RD8 à la RD748	Commune de Champdeniers	6059
06	Elargissement du chemin communal de la RD8 à la RD748	Commune de Champdeniers	6059
06	Elargissement du chemin communal de la RD8 à la RD748	Commune de Champdeniers	6059
06	Agrandissement du cimetière	Commune de Champdeniers	738
07	Aggrandissement d'un parking à proximité de l'église	Commune de Champdeniers	174
08	Création d'une voie à double sens et d'une aire de retournement	Commune de Champdeniers	369
09	Création d'une voie à double sens et d'une aire de retournement	Commune de Champdeniers	1056
10	Création d'un chemin piéton vers le centre-ville	Commune de Champdeniers	4882
11	Elargissement de la voirie communale	Commune de Champdeniers	1254
11	Elargissement de la voirie communale	Commune de Champdeniers	3284
12	Prolongation des accès piétons « Verrelle des Oiseaux » jusqu'à la rue Prieuré	Commune de Champdeniers	145

UA Tissus historiques et contemporains

UAj, URj Espaces verts paysagers et jardins à protéger

UAj Secteurs sauvageons des Périmètres délimités des Abords

UBj Espaces verts et jardins à protéger

UR Tissus résidentiels contemporains

UX Zone urbaine à vocation économique

UXb Secteur urbain correspondant à la ZACOM de Champdeniers

UXb Secteur urbain de la zone économique de Monplaisir

A Zone agricole à protéger

AC Secteur agricole destiné à l'accueil d'aires de covoiturage

AB et AC STECAL à vocation résidentielle et de loisirs

A52 STECAL d'activités de stockage et de dépôt

AA et AB STECAL à vocation économique

N Secteur naturel

Nj Secteur naturel à protéger

NHj STECAL à vocation d'habitat

NS1 STECAL d'activités de stockage et de loisirs

NS1, A4 STECAL à vocation économique

